

Validation de l'expérience de l'assistant(e) de langue française

Présentation du programme d'échange d'assistants de langue et des missions de l'assistant(e)

Créé il y a 115 ans, ce programme ouvert aux étudiants de différentes filières propose des mobilités de 5 à 12 mois, selon le pays d'accueil, au sein d'un établissement scolaire (primaire ou secondaire) ou supérieur, à l'étranger. Les étudiants peuvent faire acte de candidature à partir de la deuxième année de leur parcours de licence. Ils perçoivent une rémunération mensuelle et travaillent en relation étroite avec les enseignants et/ou chefs de département de français de leur établissement d'accueil.

Les assistants de langue française ont pour missions essentielles la promotion de la langue et de la culture françaises et francophones. Ils réalisent généralement les tâches suivantes :

- entraînement à l'oral des élèves ;
- animation d'activités linguistiques et/ou culturelles ;
- contribution à des projets européens et/ou internationaux ;
- conception de ressources et d'activités pour la classe.

Pour l'assistant(e), l'avantage premier de ce programme est le renforcement de ses compétences linguistiques et culturelles. Il s'agit parfois aussi d'une première expérience professionnelle rémunérée.

Dispositif de validation de l'expérience d'assistant(e) de langue française et modalités d'exécution

Afin d'encourager la mobilité des étudiants français à l'international, il est aujourd'hui possible de valider ce séjour professionnel dans les cursus de licence et de master. Certaines universités se sont d'ores et déjà dotées d'un dispositif de reconnaissance de cette mobilité, sous diverses formes en fonction des spécificités curriculaires de chaque formation.

France Éducation international a souhaité mettre à disposition des établissements d'enseignement supérieurs, un référentiel d'évaluation des compétences acquises par l'assistant(e) de langue française afin de faciliter l'identification des compétences acquises à l'issue de leur mobilité. Ce référentiel d'évaluation de l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger permet d'évaluer : l'ouverture à l'international, l'intégration à la vie d'une structure professionnelle, les compétences professionnelles.

Les compétences linguistiques resteront à l'appréciation de l'établissement d'origine et pourront être évaluées par différents moyens : test de langue, rapport professionnel, soutenance de ce rapport ou par toute autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Démarches à accomplir par l'assistant(e) pour la validation de son expérience

1. AVANT SON DÉPART

L'étudiant(e) se renseigne auprès de son université d'origine sur la possibilité de valider son expérience d'assistant(e) de langue française à l'étranger. Généralement, c'est le département dont il relève qui détermine le format de cette reconnaissance (octroi de crédits ECTS, équivalence de stage...) ainsi que les modalités à suivre (entretien, rapport, dossier, soutenance...).

2. DURANT SON SEJOUR A L'ETRANGER

Dès le début de son contrat d'assistant(e) de français dans l'établissement d'accueil, l'étudiant(e) doit présenter à son professeur-tuteur le formulaire « Référentiel d'évaluation de l'expérience d'assistant de français à l'étranger » =>

Page 1 : coordonnées des parties concernées,

Page 2 : grille d'évaluation des compétences acquises,

Page 3 : guide des compétences potentiellement développées

3. A LA FIN DE SON SEJOUR

Avant la fin de son séjour professionnel à l'étranger, l'étudiant(e) demande au professeur-tuteur de compléter le formulaire « Référentiel d'évaluation de l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger ». Ce formulaire est à retourner par l'assistant(e) à son établissement d'enseignement supérieur d'origine signé, daté et comporter le cachet de l'établissement d'accueil.

Selon les modalités de validation de l'expérience de l'assistant(e) définies par l'établissement d'origine, l'étudiant(e) pourra être amené(e) à travailler sur un rapport professionnel, un dossier pédagogique (avec ou sans soutenance orale) ou toute autre modalité.